



# Communiqué de presse

Vitry-sur-Seine, le 24 mars 2022

## A quand un encadrement des loyers sur le Val-de-Marne ?

**Lors du dernier conseil municipal de la ville de Villeneuve-Saint-Georges, les élus de la droite majoritaire ont refusé la proposition du maire de porter la ville candidate à l'encadrement des loyers dans le cadre du projet du territoire. Incompréhension devant ce refus d'expérimenter ce dispositif essentiel de régulation des loyers dans le parc privé. La Fédération CNL du Val-de-Marne demande à la ville de Villeneuve-Saint-Georges et aux autres villes de s'engager dans ce processus d'encadrement des loyers.**

En septembre dernier, le Gouvernement a refusé la proposition d'encadrement des loyers demandée par 11 communes limitrophes du département du Val-de-Marne, sur le territoire du Grand-Orly-Seine Bièvre. Ce dernier a donc proposé à d'autres villes de s'investir dans ce dispositif, ce que le maire de Villeneuve-Saint-Georges a accepté. Or, sa propre majorité a rejeté la proposition de peur de mécontenter les propriétaires.

Mesure phare de la loi ALUR votée en 2014, l'encadrement du niveau des loyers est destiné à limiter la hausse des loyers dans les zones « tendues ». La loi sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) prévoit sa réintroduction, à titre expérimental pour une durée de cinq ans.

Aujourd'hui, sur le territoire, 51 000 demandeurs de logement social attendent de pouvoir vivre dignement leur vie de locataire mais l'offre de logement est nettement insuffisante à cause du manque de moyens alloués par l'Etat dans une vraie politique publique de construction de logements sociaux. Les loyers du parc privé restent trop élevés pour les ménages modestes. Le pouvoir d'achat, encore une fois attaqué par les hausses des prix des énergies, ne permet plus aux familles de se loger convenablement.

L'encadrement des loyers est une réponse qui sécurise le parcours locatif. C'est une solution contre les logements insalubres et indignes - pensons au centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges où les marchands de sommeil vendent le mètre carré au prix fort - et un moyen de redonner du pouvoir d'achat aux familles étranglées par l'insupportable coût du logement.

La Fédération CNL du Val-de-Marne demande que les élus de la majorité de droite au conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges reviennent sur leur décision et que les municipalités volontaires soient de nouveau et le plus rapidement possible considérées comme prioritaires.

Nous proposons une généralisation de l'encadrement des loyers sur l'ensemble des trois territoires du département et demandons aux conseils territoriaux de débattre en ce sens.

Enfin, nous demandons que soit mis en place, dans le cadre de chaque territoire, un observatoire territorial des loyers dans lequel les associations de locataires seront pleinement associées.

**Fédération C.N.L. du Val-de-Marne**

**Contact presse**

**CNL 94 01 43 91 11 11 / [cnl.94@wanadoo.fr](mailto:cnl.94@wanadoo.fr) – [#cnlvaldemarne](https://www.facebook.com/cnlvaldemarne)**

**Alain Gaulon, président 06 13 23 40 81**